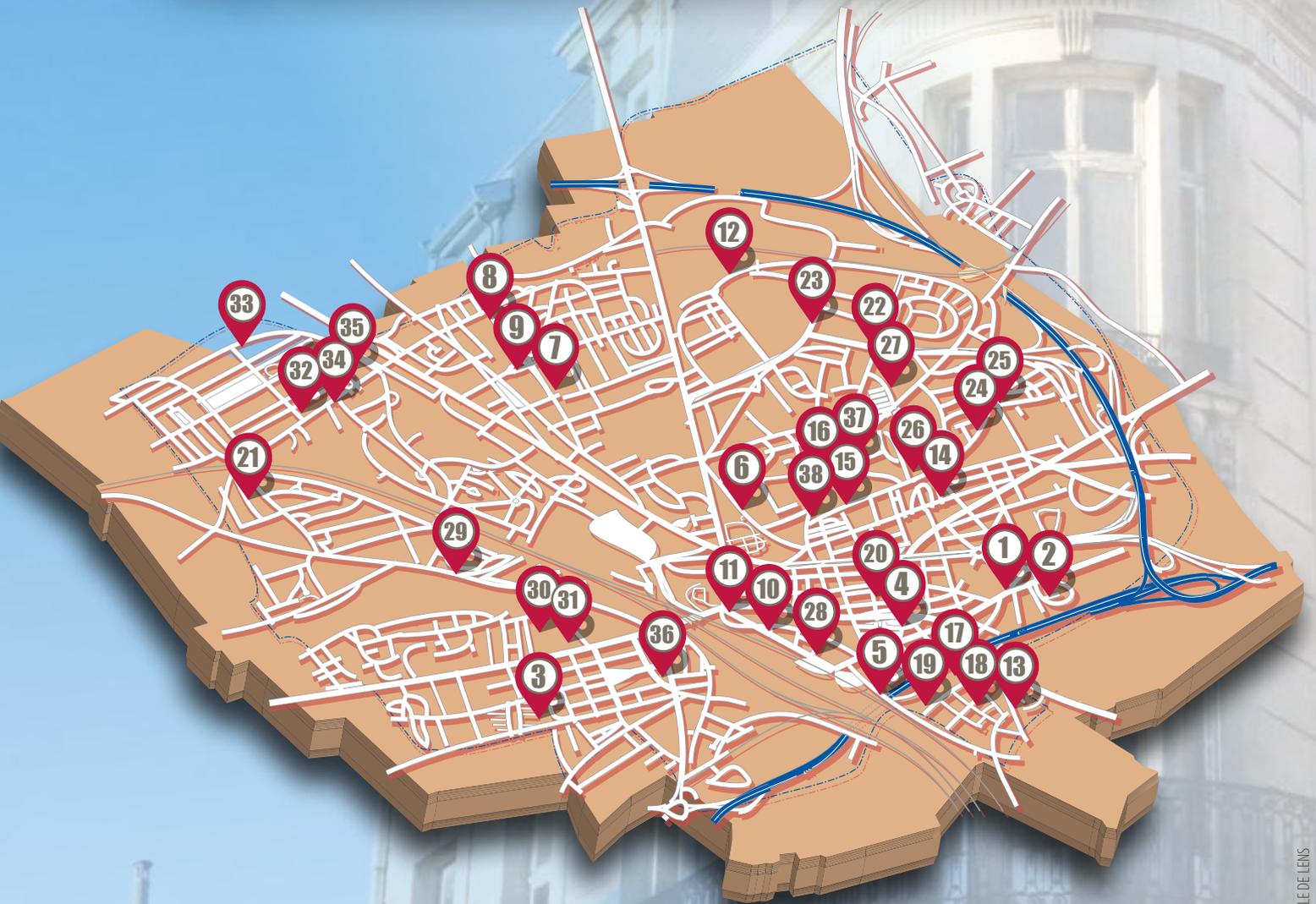


Le logement

au cœur de notre action



Retrouvez le détail des projets
pages 4-5.

www.villedelens.fr
mairiedelens
lensmaville





Le saviez-vous ?

Monsieur André Delsert, conseiller municipal délégué,
tient des permanences pour le logement
chaque mardi de 9h30 à 11h30 à l'Hôtel de Ville de Lens.

Tous les jours un agent du service habitat vous reçoit à l'accueil du Guichet unique.

Que se passe-t-il quand votre demande de logement a été déposée ?

- 1 Vous recevez une attestation avec attribution de votre numéro unique d'enregistrement (à conserver absolument)
- 2 Passage du dossier en commission d'attribution logements
(si votre dossier est complet et si des logements adaptés à votre situation sont disponibles)

La commission d'attribution logements (CAL) :

- Il existe une commission chez chaque bailleur (Maisons et Cités, SIA, Pas-de-Calais Habitat...)
- Diverses instances composent la commission. Leurs représentants, notamment celui de la Ville, donnent un avis pour le classement des candidats présentés par le bailleur.
- La priorité est accordée selon l'ancienneté, la composition familiale, l'absence de domicile et selon les critères définis par le plan départemental pour le logement des personnes défavorisées.



Votre demande de logement est valable un an.
N'oubliez pas de procéder à son renouvellement pour conserver l'ancienneté de votre dossier.

CHIFFRES CLÉS 2018

1965

C'est le nombre de réceptions à l'accueil du Guichet unique par les agents du service habitat.

165

C'est le nombre de commissions d'attribution logements (CAL)

2456

C'est le nombre de demandeurs de logements (pour Lens en priorité n°1) *source SNE en novembre 2018.*

50% des demandeurs sont déjà logés en HLM, 17% en locatif privé.

1056

C'est le nombre de logements qui ont été examinés et proposés lors de ces CAL.

Lutte contre l'habitat indigne

64

C'est le nombre d'adresses suivies par le service habitat
(une adresse peut comporter plusieurs logements).

67

C'est le nombre de visites à domicile effectuées.



« Lens avance et comptabilise chaque année de nouveaux programmes immobiliers »»

Comment le logement ne pourrait-il pas être au cœur de notre action tant il est au cœur des préoccupations des Lensoises et des Lensois ? En effet, l'an dernier d'innombrables demandes ont été formulées auprès du service habitat sans oublier les sollicitations sur ce sujet à chacune de mes permanences. Chacun : salarié, actif, étudiant, retraité, vivant seul ou en couple, en situation d'handicap souhaite disposer d'un logement conforme à ses besoins et à ses aspirations. Toutes les demandes ne peuvent être hélas satisfaites tant elles sont nombreuses compte-tenu du contexte économique qui creuse les inégalités d'accès au logement.

D'importants projets immobiliers ont été livrés, d'autres sont en cours.

Et pourtant... Lens avance et comptabilise chaque année de nouveaux programmes immobiliers avec les bailleurs sociaux et des promoteurs privés. Des logements sortent de terre à chaque coin de la ville (dans les quartiers Montgré et Van-Pelt, en centre-ville) et nos cités se métamorphosent comme celles des Provinces et du 12-14. Des programmes plus ambitieux encore seront livrés d'ici deux ans : une résidence intergénérationnelle et une habitation de standing pour séniors sur la zone Zins Garin ou encore une résidence étudiante au quartier des gares.

Faire de Lens, une ville plus solidaire et plus attractive

J'ai fait le choix d'une politique locale d'un habitat de qualité, adapté au besoin de chacun à chaque étape de sa vie. La délibération-cadre adoptée par le conseil municipal le 12 décembre dernier conforte cette ambition de faire de Lens, une ville plus solidaire et plus attractive. La municipalité a réaffirmé son rôle dans les politiques du logement au travers de trois axes d'interventions majeurs : favoriser l'accèsion à la propriété, développer et diversifier l'offre de logements, promouvoir un habitat de qualité et lutter contre l'habitat indigne.

Mener une politique de logement ambitieuse, c'est renforcer le dynamisme et l'attractivité de Lens, au cœur d'une agglomération de 250 000 habitants. C'est également renforcer le bien-vivre ensemble (Lens 1ère ville du Pas-de-Calais où il fait bon vivre selon l'Express), la cohésion sociale et la diversité dans toute la ville.

**Sylvain Robert,
Maire de Lens**

LES GRANDS PROJETS

Quartier Van Pelt

1 Résidence Jules Boddaert
16 logements collectifs, Avenue Van Pelt.
Bailleur : ICF habitat

2 69 logements collectifs en location, rues Toulemonde et Abel Gance.
Bailleur : Pas-de-Calais Habitat



Quartier des gares

10 Lot n°2
18 logements en accession à la propriété, 21 logements en location, rue Jean Létienne.
Bailleur : Maisons et cités



11 Résidence étudiante
111 logements étudiants et 3 (T3),
rues Jean Létienne et Urbain Cassan.

14 43 logements collectifs (T2,3,4) en location, angle des rues Zola et Louis Armand.
Bailleur : MAISONS ET CITÉS



Cité des Provinces

32 1^{ère} tranche : 29 logements rénovés
33 2^{ème} tranche : 98 logements
34 3^{ème} tranche : 153 logements rénovés
35 4^{ème} tranche : 176 logements
Bailleur : SIA Habitat

4 Les terrasses du Louvre
26 logements collectifs en accession à la propriété, rue Berthelot.
Organisme : Fiducim

5 Résidence Baudry
23 logements collectifs en location, rue des Déportés.
Bailleur : SIA

6 Résidence étudiante Emilienne Moreau
100 logements de 18m², rue Souvraz.



Cité 4

3 Résidence Notre Dame de Lorette,
17 logements collectifs T2 et T3 en location, rues Notre dame de Lorette et Manet.
Bailleur : Cottage social des Flandres

36 Réhabilitation de 27 logements.
Bailleur : Maisons et cités

Cité du 12-14



8 92 logements en location (30 collectifs et 62 individuels), rues Cook et Chaplain.
Une livraison par phase est envisagée.
Bailleur : MAISONS & CITÉS

7 36 logement collectifs (T3) en location, rues Brazza et Auguste Lefebvre.
Bailleur : Maisons et cités

9 18 logements collectifs en location, rue Auguste Lefebvre.
Bailleur : MAISONS & CITÉS

Programme de rénovation urbaine
170 logements (120 en accession et 50 à destination des séniors)
Réhabilitation de 220 logements.

15 142 logements collectifs en accession à la propriété.
Organisme : Fiducim

37 465 logements à suivre, rues de Londres et Laloux.



1 3 4 23

2014

5 24 32

2015

2 6 7 26 33

2016

10 12 13 34

2017

14 16 25

2018

Quartier Montgré

Les Jardins de Montgré

35 logements collectifs en accession à la propriété, rue de la Glissoire.

Organisme : Promoneuf

Les Terrasses de Montgré

42 logements collectifs en accession à la propriété, rue de la Glissoire.

Organisme : Promoneuf

21 logements collectifs en location, rue Verlaine (impasse Blanquart).

Bailleur : Pas de Calais Habitat

Les Hauts de Montgré

98 logements collectifs.

Rue Laloux

16 maisons individuelles en location, site Bergeronnette.

Bailleur : Pas-de-Calais Habitat



7 maisons individuelles de 70m2 en location, rues Laloux et des Fauvettes.

Bailleur : Maison et Cités

10 logements collectifs et 3 maisons en location, rues Laloux et Grand Condé.

Bailleur : Pas de Calais Habitat



Les terrasses de la colline

19 Maisons (T4) en accession sociale, rue Vanzetti.

Organisme : SRCJ

Puis poursuite de l'opération pour un total de toutes les phases de 175 logements.

14 maisons individuelles de 87 m² en accession à la propriété, rue du traité de Westphalie.

Organisme : Coopartois



Grande résidence

8 maisons individuelles en location, rue Félix Eboué.

Bailleur : Pas-de-Calais Habitat

25 logements collectifs (T2 et T3) en location, rues Allende et Alain.

Bailleur : Cottage social des Flandres

17 logements collectifs en location, rue Auriol.

Bailleur : Pas-de-Calais Habitat



Cité 9

11 maisons en accession sociale à la propriété, rue Beaumarchais.

Bailleurs : Maisons et cités

Îlot Parmentier -écoquartier

Le projet se porte sur la construction et la réhabilitation de 170 logements.

Bailleurs : MAISONS ET CITÉS / SIA

Résidence du Cantin

47 logements collectifs en location, rue Lanoy.

Bailleur : MAISONS & CITÉS



Projet Apollo comprenant entre autres un programme immobilier de 129 logements dont 29 en accession à la propriété.

Ancien site Nexans (les tréfileries)

120 logements collectifs en accession à la propriété, rue Jean Moulin.

Organisme : Fiducim

Zone ZINS-GARIN

50 logements collectifs T2 et T3.

39 maisons individuelles T4 et T5.

Résidence de standing pour séniors composée de 125 logements T1 à T3.

Résidence intergénérationnelle de 80 logements T2 à T4.



8 9 15 17 18
20 21 22 35

2019

11 19 27

2020

28 30 38

2021

31 36 37

2022

29

2023

Notre accompagnement au quotidien

La municipalité a adopté en décembre 2018 un plan volontariste pour intervenir sur les nombreux leviers permettant de favoriser l'accès au logement dans différents domaines.

Aide pour faciliter les travaux des primo-accédants

La Municipalité entend faciliter l'accès à la propriété pour sa population dans le logement ancien en mettant en place un dispositif d'aide pour faciliter les travaux d'amélioration énergétique des primo-accédant à la propriété de logements anciens privés ou vendus par des sociétés HLM.



FAVORISER L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Aide aux primo-accédants

Depuis 2016, la Ville de Lens a mis en place un système d'aide communale de 4 000€ à l'accès à la propriété pour favoriser le maintien et l'accueil de primo-accédants souhaitant acquérir un bien immobilier neuf à Lens.



Exonération de taxe foncière

Afin de favoriser les constructions neuves, l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été mise en œuvre.

Accompagner la réhabilitation thermique de propriétés ou d'immeubles de copropriétés anciens

La Ville abondera les aides de l'État pour favoriser leur mobilisation et contribuer à la baisse des charges liées à la consommation énergétique.

Inciter et soutenir les propriétaires pour la mise en location des logements vacants

Une convention a été établie entre la Ville de Lens et le partenaire Action Logement. Cette convention repose sur le financement de la rénovation immobilière du centre-ville afin de contribuer au renouvellement de l'offre locative. Action Logement finance les opérateurs de logements sociaux ou investisseurs privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers en vue de leur réhabilitation et mise en location.

Un travail engagé au titre de la rénovation urbaine, l'aménagement et le développement de la ville se poursuit

L'action municipale se poursuit pour les cités du 12/14, la cité 9 (ilot Parmentier), la cité 4 et des Provinces avec les bailleurs sociaux et les secteurs Bollaert, Nexans et Zins-Garin avec le concours de la promotion immobilière privée.

Lutte contre la vacance et remise sur le marché de logements

La Municipalité engage cette année une étude sur la nature des logements vacants pour ensuite définir une stratégie afin de favoriser leur remise rapide en location.

Développement de l'offre en faveur des personnes âgées

Pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées avec le souci de contribuer à leur pouvoir d'achat, la municipalité procédera à l'abondement des aides de l'État.

**DÉVELOPPER
ET DIVERSIFIER
L'OFFRE DE
LOGEMENT**

PROMOUVOIR UN HABITAT DE QUALITÉ

Exonération de la taxe foncière pour les propriétaires ayant réalisés des travaux de rénovation énergétique

Tout propriétaire d'un logement achevé avant le 1er janvier 1989, ayant réalisé des travaux ouvrant droit au crédit d'impôt transition énergétique pourra être exonéré de taxe foncière pour une durée de 5 ans. Ce dispositif facultatif fera l'objet d'une délibération qui précisera le taux d'exonération retenu et les modalités d'application.

Lutte contre les logements insalubres

La Ville poursuit sa politique de lutte contre les logements indignes et non décents qui lui sont signalés. Les actions menées visent essentiellement à préserver la sécurité et la santé des locataires, à accompagner, voire contraindre les propriétaires avec les partenaires institutionnels au respect de la législation.



Soutien à la rénovation des façades

Dans le cadre du nouveau plan local d'urbanisme (document s'imposant sur la Ville pour fixer les règles en matière de construction notamment), une étude est menée pour identifier les immeubles les plus remarquables. Celle-ci conduira la Ville à accompagner les propriétaires à la rénovation des façades sur un plan architectural et dans leurs démarches.

AIDE AUX PRIMO-ACCÉDANTS*

La Ville de Lens offre

4 000 €

**POUR L'ACHAT
D'UN LOGEMENT NEUF À LENS**



* Primo-accédant :

Un primo-accédant est une personne ou un couple n'ayant pas été propriétaire les deux dernières années précédant sa future acquisition.